

La rencontre des migrants et des réfugiés, expérience de miséricorde

*« Soyez miséricordieux comme votre
Père est miséricordieux » (Lc 6,36)*

Présentation de la Journée mondiale du migrant et du réfugié

Le 17 janvier 2016, l'Église universelle célèbre la 102^e Journée mondiale du migrant et du réfugié.

Cette Journée s'inscrit dans l'Année sainte de la Miséricorde proclamée par le pape FRANÇOIS au cours de laquelle chaque chrétien est invité à s'engager dans une démarche de conversion authentique et à se laisser embrasser par la miséricorde de Dieu en se montrant avec les autres aussi miséricordieux que le Père l'est avec lui.

Au cours de cette Année, nous pouvons faire l'expérience d'ouvrir notre cœur à ceux qui vivent aux périphéries existentielles de notre monde, de soigner leurs blessures, de les soulager avec l'huile de la consolation, de les panser avec la miséricorde, de les entourer de notre solidarité et de notre attention. La Journée mondiale du migrant et du réfugié est pour cela une occasion privilégiée.

Comme nous le rappelle le pape François, l'expérience de la miséricorde, reçue et donnée, peut s'avérer le remède à *« l'indifférence qui humilie, à l'habitude qui anesthésie l'âme et empêche de découvrir la nouveauté, au cynisme destructeur, à l'hypocrisie et à l'égoïsme meurtriers »*.

En tant que disciples de Jésus Christ nous ne pouvons pas faire abstraction des paroles de l'Évangile qui nous rappellent que « *les pauvres sont les destinataires privilégiés de la miséricorde divine* ». C'est sur ces paroles du Seigneur que nous serons jugés : aurons-nous donné à manger à qui a faim et à boire à qui a soif ? Aurons-nous accueilli l'étranger et vêtu celui qui était nu ? Aurons-nous pris le temps de demeurer auprès de celui qui est malade et prisonnier ? (Mt 25, 31-45).

Cette Journée interpelle chaque chrétien : dans la rencontre et l'accueil des migrants et des réfugiés, avons-nous promu la reconnaissance réciproque et aidé à vaincre l'ignorance, la peur, la méfiance et la haine ? Avons-nous été capables de recevoir et de donner compréhension et pardon ? Avons-nous été capables de témoigner par nos gestes et nos paroles que Dieu est Amour et que l'Église est un lieu de Miséricorde pour tous ? Avons-nous nous-mêmes fait l'expérience vitale de la miséricorde ?

C'est dans cet esprit, et dans l'espoir de soutenir au mieux votre prière et votre réflexion, que le Service national de la pastorale des migrants et des personnes itinérantes a conçu ce dossier. Dans vos divers lieux de vie, partout où se concrétise pour vous la rencontre avec les migrants et les réfugiés, les fiches de ce dossier vous permettront de vous préparer aux célébrations de la Journée mondiale en en faisant l'occasion d'une expérience de miséricorde, reçue et donnée.

Comme nous le rappelle le pape François, « *dans nos paroisses, les communautés, les associations et les mouvements, en bref, là où il y a des chrétiens, quiconque doit pouvoir trouver une oasis de miséricorde* »¹. C'est aussi le souhait que nous formulons aujourd'hui pour une société qui semble vouloir accueillir de plus en plus l'appel de détresse venant des réfugiés qui arrivent dans nos pays.

¹ Pape FRANÇOIS, *Misericordiae Vultus*, Bulle d'indiction du Jubilé extraordinaire de la Miséricorde, 11 avril 2015, n. 12.

La Journée mondiale du migrant et du réfugié s'inscrit dans une histoire

En 1914, le pape BENOIT XV invite les évêques d'Italie à instaurer dans toutes les paroisses une Journée de sensibilisation au sort des émigrants italiens ; une quête annuelle en faveur des œuvres les soutenant - notamment le Collège créé à Rome pour la préparation des missionnaires d'émigration - est décidée.

Dans le même temps, la Congrégation consistoriale (aujourd'hui Congrégation pour les évêques) fixe la date de la célébration au premier dimanche de Carême. La première Journée a donc lieu le 21 février 1915. En 1928, la Consistoriale déplacera la célébration au premier dimanche de l'Avent.

En 1952, dans la Constitution apostolique *Exsul familia*, le pape PIE XII, recommande aux évêques d'Italie de continuer à célébrer la "Journée pour l'assistance aux émigrants italiens" au même moment que dans les autres pays du monde l'on célébrait une Journée pour tous les migrants, toujours le premier Dimanche de l'Avent.

En 1969, sous le pontificat de PAUL VI, l'Instruction *De pastorali migratorum cura* de la Congrégation pour les évêques rappelle le caractère opportun de l'instauration par les conférences épiscopales nationales d'une "Journée du migrant" annuelle destinée à collecter les fonds nécessaires aux œuvres en faveur des migrants.

La même Instruction suggère que soit laissées à l'appréciation des diverses conférences épiscopales la date et les modalités de célébration de cette Journée du migrant, ceci afin de permettre une meilleure adaptation aux réalités locales.

En 1969, le pape PAUL VI rappelle que la célébration de cette Journée vise à sensibiliser les membres du Peuple de Dieu à leurs devoirs et leurs responsabilités dans le soutien des œuvres en faveur des personnes migrantes.

De 1970 à 1985, les messages de la Journée mondiale sont signés par le cardinal Secrétaire d'État et envoyés au Président de la Commission pontificale pour la pastorale des migrations et du tourisme, organisme créé en 1969.

À partir de 1986, le pape JEAN PAUL II choisit de signer personnellement le texte. Cette année-là, le message est consacré au thème de l'intégration des migrants dans les Églises locales. Le pape y affirme notamment le devoir des Églises des pays d'accueil de promouvoir l'intégration ecclésiale des personnes amenées à vivre en dehors de leurs pays, et ce, dans le respect de l'exercice de leur droit de liberté et du pluralisme de leurs identités.

Avec l'Instruction *Erga Migrantes Caritas Christi*, publiée en mai 2004, le pape JEAN PAUL II réaffirme l'importance de cette date : « *La célébration annuelle de la Journée mondiale du migrant et du réfugié sera l'occasion de redoubler d'efforts... afin que nous puissions être aidés à vivre ensemble devant Dieu - au même moment - un jour de prière, d'action et de sacrifice pour la cause des migrants et des réfugiés* ».

La décision prise, en 2004, de célébrer cette Journée partout à une même date fixe, à savoir le deuxième dimanche après le 6 janvier, c'est-à-dire le premier dimanche après le Baptême de Jésus², vient appuyer les initiatives diocésaines et les aumôneries catholiques de la migration qui se sont développées un peu partout en France : messes des nations, fêtes des peuples, journées de partage et d'accueil...

² Lettre n. 563.995, du 14 octobre 2004, signée par le cardinal Angelo Sodano, Secrétaire d'État.